

Liste des pièces à fournir pour une première demande de carte nationale d'identité pour un mineur

MAIRIE DE CASTRES (TARN)

Service Population - Affaires générales - Centre municipal de l'Arsenal 1 chemin de la Poudrerie 81 100 CASTRES

Horaires: du lundi au vendredi 8h-12h15/13h30-17h

Tél: 05 63 71 59 53 / 05 63 71 59 54

La présence du mineur et de la personne exerçant l'autorité parentale est obligatoire au moment du dépôt du dossier

PREMIERE DEMANDE:

Le mineur n'a pas de carte nationale d'identité, ni de passeport valide ou périmé depuis moins de deux ans

Pièces à présenter :

- 2 photographies d'identité
- 1 justificatif de domicile du parent demandeur
- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation
- 1 justificatif de nationalité le cas échéant
- 1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale
- Pièce d'identité du parent demandeur
- 1 justificatif avec photo -carte scolaire, bus, etc... (facultatif)

Le mineur n'a pas de carte nationale d'identité mais a un passeport valide ou périmé depuis moins de deux ans

Pièces à présenter :

- 2 photographies d'identité
- 1 justificatif de domicile du parent demandeur
- 1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale
- Pièce d'identité du parent demandeur
- Passeport du mineur en sa possession

Voir Renseignements ci-après

⇒ Si autre situation se renseigner auprès du service Population

Renseignements

* DEUX PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ

Les photographies en couleur sont recommandées.

Elles doivent être identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, de format 35 mm x 45 mm; la taille du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm (soit 70 à 80% du cliché). La photo doit représenter le sujet seul, de face, sur fond clair et uni; il doit adopter une expression neutre, bouche fermée. La tête doit être droite, nue sans serre tête ou autres objets décoratifs. Les yeux doivent être ouverts, le sujet fixant clairement l'objectif; les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux. Les lunettes doivent laisser apparaître clairement les yeux; il ne doit pas y avoir de reflets de lumière sur les verres et la monture ne doit pas cacher une partie des yeux. Ne sont pas admis les verres foncés ou les lunettes de soleil sauf sur présentation de certificat médical.

* UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE (Présenter original + photocopie)

Le parent demandeur (exerçant l'autorité parentale) devra présenter l'un des documents suivants récent et établi à son nom :

- un certificat d'imposition ou de non-imposition ;
- ou une quittance de loyer ou une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou portable ;
- ou un titre de propriété ou une attestation d'assurance de logement.

* UN EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION (Présenter l'original)

L'extrait de naissance doit être **récent** (moins de trois mois) ; il est demandé auprès de la mairie du lieu de naissance.

Si le demandeur est né à l'étranger il est à demander par écrit à l'adresse suivante : Service central de l'Etat civil - 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cédex 9 ou par e-mail à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr

* UN JUSTIFICATIF DE L'AUTORITE PARENTALE (Présenter original + photocopie) :

- le livret de famille des parents ou l'extrait acte de naissance avec filiation du mineur ou la copie intégrale de l'acte naissance du mineur.

Si les parents sont divorcés ou séparés :

- la copie de la décision de justice ou de l'ordonnance de séparation.

* UN JUSTIFICATIF DE NATIONALITE (Présenter original + photocopie) Le demandeur devra dans ce cas présenter :

- la déclaration de nationalité à son nom ou une attestation de cette déclaration ;
- ou le décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française (à défaut une attestation constatant l'existence du décret) ;
- ou la copie d'un acte d'état-civil avec avis de mention de nationalité
- ou deux documents distincts indiquant que le demandeur ou l'un des parents a été considéré depuis 10 ans au moins comme français : titre identité ancien (même périmé), carte d'électeur, carte de fonctionnaire, livret militaire, etc...
- ou un certificat de nationalité française.